LE GROUPE
NOUVEAU PARIS
POPULAIRE

2026 DDCT 147 - Amendement 05 :

Signataires : Emile Meunier, Sophia Chikirou, Rodrigo Arenas, Sonia Chaouche, Sophie de La Rochefoucauld, Sabrina Nouri, Christophe Prudhomme, Roland Timsit, Céline Verzeletti.

Dispositif:
Au troisième alinéa de l'article 5, les mots :

« Une conseillèr·e attendant un enfant »

sont remplacés par les mots :

« Un·e conseillèr·e attendant un enfant »

Exposé des motifs :
Le règlement intérieur emploie de manière générale une rédaction inclusive afin de désigner l'ensemble des conseiller·es de Paris. Il convient donc d'assurer une harmonisation rédactionnelle sur l'ensemble du texte, notamment sur cette disposition importante.